



## ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rapport de jury 2022/2023

### **Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire**

Le Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) est destiné à attester la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, dans les établissements du second degré, pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner ainsi les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L.122-2 du code de l'Éducation.

#### Conditions d'obtention

L'arrêté du 5 mai 2017 régit l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/5/MENE1710931A/jo/texte>

#### Organisation de l'examen

##### **Épreuve 1 :**

Une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.

Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins. Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec le jury.

##### **Épreuve 2 :**

Une épreuve orale d'une durée de 30 minutes.

La préparation d'une durée de 60 minutes consiste en l'étude d'une situation liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire. À partir de cette étude de cas, le candidat formule un diagnostic et des propositions qu'il présente lors de la première partie de l'épreuve orale. Cette présentation, qui n'excède pas 15 minutes, est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

#### Modalités d'évaluation

Chaque épreuve est notée sur 20. Pour chacune des deux épreuves, **une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire**. Une note globale au moins égale à **20 sur 40** pour l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

## Organisation de la formation conduisant au CPLDS

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034601743/>

### Formation des candidats

L'arrêté du 5 mai 2017 cité plus haut précise le contenu et l'organisation de la formation conduisant au certificat.

La formation académique, déployée sur huit mois, du mois de novembre au mois de juin, est composée de six modules théoriques en distanciel (M@gistère) et six jours de formation en présentiel.

Un stage pratique de quarante heures dans une structure accueillant des publics décrocheurs et/ou des élèves nouvellement arrivés en France vient compléter le parcours.

Les formateurs, coordonnatrices de la MLDS et formateurs externes, interviennent sur les thématiques suivantes :

- Enjeux de la prévention et de la remédiation du décrochage dans le cadre des politiques nationales et européennes ;
- Ingénierie de formation et conduite de projet ;
- Gestion administrative et financière d'une action de formation ;
- Gestion de conflit, gestion de crise ;
- Conseil et animation ;
- Pédagogie différenciée et modulaire.

### Composition du jury académique

Le jury est composé de personnels de direction, d'inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN ET-EG IO) et d'inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).

Présidence : Madame Cinzia CARLUCCI, IA-IPR

Vice-présidence : Madame Ghislaine GEOFFRAY, IA-IPR

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, madame Ghislaine GEOFFRAY (IA-IPR) assure la présidence et monsieur Jérôme CARGNELUTTI (IA-IPR) la vice-présidence du CPLDS.

### Session 2022-2023

En 2023, sur les 19 candidats inscrits à la formation - 17 titulaires, un contractuel et un maître-auxiliaire - 16 candidats ont présenté l'épreuve 1 et 14 candidats l'épreuve 2 (dont 2 candidats qui bénéficiaient du maintien de la note de l'épreuve 1 présentée au cours de l'année scolaire 2021-2022).

Parmi les 16 candidats, on compte 3 conseillers principaux d'éducation (CPE), 7 enseignants du second degré dont 3 PLP et 3 professeurs des écoles.

## Résultats 2022-2023

Douze candidats ont obtenu leur certificat. Deux candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve 2. Deux candidats ont été refusés n'ayant pas obtenu une note totale supérieure à 20/40 à l'ensemble des deux épreuves.

Pour rappel : les deux épreuves sont compensatoires, le total des deux notes doit être égal ou supérieur à 20.

Aucun candidat n'a obtenu une note inférieure à 5/20 (note éliminatoire).

## Moyennes des épreuves et écart-types

Épreuve 1 : moyenne 13,3 et écart-type 3,8

Épreuve 2 : moyenne 12,6 et écart-type 4,6

Ainsi, les résultats de l'épreuve 2 sont-ils plus hétérogènes et légèrement moins bons en moyenne que ceux de l'épreuve 1.

## Remarques générales du jury

Les candidats se présentent au certificat avec des objectifs différents : certains souhaitent une reconnaissance institutionnelle de leur engagement en matière de lutte contre le décrochage scolaire ; d'autres veulent enrichir les connaissances du milieu professionnel dans lequel ils évoluent et consolider également leurs compétences pédagogiques.

Pour tous, le parcours de formation académique a été une aide et un accompagnement riche. Le jury a pu apprécier l'engagement et la motivation de tous les candidats et il encourage les candidats non admis à se présenter à nouveau.

## Épreuve 1

Conformément à l'arrêté du 5 mai 2017 précisant l'organisation des épreuves du certificat, l'épreuve 1 consiste en une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.

Lors de cette épreuve, le jury veille à mesurer la capacité des candidats à accompagner un collectif de jeunes et à prendre en compte la diversité des élèves sur le plan pédagogique. Une attention particulière est également portée à la cohérence de la mise en œuvre de la séance au regard des objectifs annoncés aux jeunes et à l'utilité et à la pertinence des supports et des outils pédagogiques mobilisés lors de la séance.

Le jury tient à souligner l'implication des candidats dans cette épreuve et le souci de bien faire.

Il est attendu que les candidats soient capables de mobiliser des gestes et pratiques professionnels pour animer à bon escient la séance.

La prestation des candidats qui annoncent clairement les objectifs de la séance, qui utilisent des outils adaptés, qui savent créer des interactions au sein du collectif de jeunes, qui installent un climat de confiance et agissent avec bienveillance a été valorisée.

Les candidats, capables de concevoir une situation motivante et d'établir une collaboration pensée entre les jeunes, lors de l'animation de la séance, leur ont permis de s'engager et de les faire adhérer au projet.

Une bonne connaissance des problématiques du décrochage scolaire chez certains candidats a été relevée. Ainsi, une analyse fine et pertinente des besoins des élèves a-t-elle été effectuée et fortement appréciée par le jury.

Afin d'accompagner les futurs candidats dans la réussite, quelques points méritent d'être évoqués et améliorés.

Il conviendra donc de s'appuyer davantage sur le vécu et les projets des jeunes pour rendre l'accompagnement plus efficace.

Il est important de favoriser, lors de l'animation, les interactions au sein du groupe, d'éviter des modalités descendantes, de sortir des schémas traditionnels du cours frontal ou encore de monopoliser la parole.

Il est fortement conseillé de rendre les jeunes acteurs, de développer leur autonomie et les prises de parole, qui ne peuvent se réduire à des mots ou bribes de phrases.

Nous conseillons également aux futurs candidats de prendre de la hauteur, d'aller au-delà de l'expérience professionnelle vécue dans l'établissement d'exercice et donc d'ancrer les choix d'animation dans la réalité de la MLDS.

Nourrir sa réflexion par des apports théoriques et s'appuyer plus largement sur la recherche sont des éléments indispensables aux yeux du jury.

Savoir mettre en lien les pratiques d'enseignement et les acquis de la formation, analyser finement l'activité des élèves sont des éléments essentiels.

Lors de l'entretien, il est aussi demandé aux candidats de savoir effectuer une analyse réflexive poussée, de savoir mettre en perspective les choix opérés et d'être capable de faire de nouvelles propositions, de suggérer des modifications, de rectifier les choix opérés. Une capacité à prendre du recul par rapport à la mise en œuvre proposée est indispensable lors de cet exercice.

## Épreuve 2

L'épreuve 2 consiste en l'étude d'une situation comme précisé dans l'arrêté du 5 mai 2017.

Les prestations les plus réussies sont celles où les candidats ont mis à profit leur expérience professionnelle et l'ont articulée aux contenus de la formation pour traiter la situation individuelle. Il est attendu que les hypothèses de travail et les choix proposés s'appuient sur des connaissances solides.

Le jury a particulièrement apprécié les prestations des candidats qui ont su présenter un diagnostic précis, complet et distancié de la situation avec des propositions pertinentes, hiérarchisées et argumentées, en cohérence avec le cadre institutionnel.

Le jury a valorisé l'aptitude des candidats à mettre en lien les apports théoriques et la pratique, à structurer le propos et à le nuancer. Une problématisation et une mise en perspective de la situation ont été des atouts majeurs pour les candidats qui ont bien réussi cette épreuve.

En revanche, certains candidats ont manipulé une terminologie imprécise et parfois inadéquate. D'autres ont paraphrasé le cas sans prendre de hauteur ni analyser de façon claire la situation.

D'aucuns ont du mal à identifier les facteurs de décrochage, ne parvenant pas à cerner les causes et conséquences.

Une lecture attentive du dossier est indispensable afin d'identifier clairement les informations importantes (profil du jeune, dates, type d'établissement, voie choisie, proposée, etc.) qu'il contient et de comprendre les enjeux de la situation.

Il conviendra également de prendre du recul par rapport à la situation afin d'avoir un regard critique sur les éléments contenus dans le dossier et sur ce qui a été mis en place pour accompagner le jeune décroché.

Il est à noter que quelques candidats ont habilement apporté des éléments complémentaires dans l'analyse du dossier et ont mis en perspective la situation proposée.

Il est important par ailleurs que les candidats incarnent leurs propos et se projettent dans les futures missions qui leur seront dévolues. Ainsi, des candidats qui ont déclaré « en tant que futur référent du décrochage, je ferai... » ont-ils plus facilement convaincu le jury. De plus, penser la mission en tant que personne ressource est une dimension à ne pas négliger. Il est primordial de montrer une connaissance fine du système et de mettre en valeur ces savoirs.

Contextualiser, situer le cas dans un environnement institutionnel précis, montrant une connaissance des différents acteurs, a permis aux candidats d'étayer leur analyse.

Le jury a eu le plaisir d'entendre des candidats très bien préparés sur les outils, mettant à profit de façon très judicieuse les apports issus de la formation théorique et pratique et une veille scientifique personnelle. La formulation d'hypothèses pour répondre à un déficit d'informations a retenu l'attention du jury.

Pour finir, il sera opportun de prendre en compte la dimension de prévention dans la problématique d'un jeune en situation de décrochage scolaire, souvent omise.

Lors de l'entretien, pour les deux épreuves, l'aptitude des candidats à prendre du recul et à analyser leur séance ou l'étude de cas, tout en justifiant les choix opérés et en ancrant leur réflexion dans le cadre de référence institutionnel, est essentielle.

Comme pour toutes les épreuves professionnelles, le jury apprécie particulièrement l'écoute, le sens du dialogue et la capacité à entrer dans un échange constructif.

#### Pistes de travail

Pour l'épreuve 1, le jury rappelle la nécessité d'une réflexion approfondie autour des contenus de la séance, de son articulation avec le projet du contexte d'exercice et d'une mise en œuvre pédagogique différenciée, coopérative et interactive au sein du groupe. Cela permettra aux candidats de justifier leurs choix devant le jury.

Pour l'épreuve 2, il est nécessaire, sans pour autant être exhaustif, de s'appuyer sur les dispositifs existants. Pour cela, il est judicieux d'assurer tout au long de la formation une veille informationnelle autour de la lutte contre le décrochage scolaire.

Il est vivement conseillé de s'entraîner à cette épreuve pour cerner clairement les attentes, établir un diagnostic complet et juste et être à même de proposer des pistes pertinentes.

Le jury insiste sur l'importance d'avoir un regard distancié par rapport au dossier étudié. Il est rappelé que tous les dossiers sont proposés à partir de cas réels. Le candidat ne doit pas hésiter à partager sa réflexion et à exercer un regard critique sur le cas étudié tout en étayant ses propos et en s'appuyant sur ses connaissances et sur les apports de la formation.

Dans les deux épreuves, pour étayer les propos et prendre de la distance, il faudra que les candidats argumentent les choix effectués à partir d'une vision systémique des parcours possibles pour les jeunes en situation de décrochage scolaire.

Ghislaine GEOFFRAY, IA - IPR, présidente du jury  
Jérôme CARGNELUTTI, IA - IPR, vice-président du jury